



Conversion d'actions Inscription au registre des actions

FO 3.1.2.081

Date/vers. : 23.02.2021

Visa : VS

Société des Forces Electriques de la Goule SA

N° valeur : 247747 : titre au porteur (à convertir en action nominative)

Proportion d'échange :

1 action au porteur à CHF 250.- valeur nominale = 1 action nominative à CHF 250.- valeur nominale

Nombre d'actions à échanger :

Numéros des actions :

.....

Personne physique

Titre : Madame Monsieur

Nom, prénom :

Adresse :

NPA, lieu : Pays :

Adresse e-mail : Téléphone :

Nationalité : Date de naissance :

Personne morale

Raison sociale :

Adresse :

NPA, lieu : Pays :

Adresse e-mail : Téléphone :

Forme juridique (SA, fonction, etc.) : Secteur :

Activité (d'après les statuts, etc.) :

Répartition de l'actionariat, des sociétés, etc., en fonction de la nationalité :

Suisse :% :%

..... :% :%

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse ci-dessus) :

Adresse :

NPA, lieu : Pays :

Adresse e-mail : Téléphone :

Numéro de compte pour versement du dividende :

Nom de la banque :

IBAN :

Veillez compléter et signer le formulaire au verso



Conversion d'actions Inscription au registre des actions

FO 3.1.2.081

Date/vers. : 23.02.2021

Visa : VS

Les actions au porteur (titres physiques) doivent être **envoyées par courrier recommandé**, ou **déposées en mains propres** au siège de la société, accompagnées du présent formulaire dûment complété et signé, ainsi que d'une copie d'une pièce d'identité (personne physique) ou d'un extrait du registre du commerce (personne morale). La société remettra un reçu aux actionnaires. Une attestation d'inscription au registre des actions sera envoyée par courrier recommandé aux actionnaires à partir du 1^{er} mai 2021.

Les documents suivants doivent être annexés au présent formulaire :

Personne physique

- Actions au porteur (titres physiques)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)

Personne morale

- Actions au porteur (titres physiques)
- Extrait du registre du commerce

Conditions d'inscription au registre des actions

Je suis informé du fait que, sur la base de restrictions statutaires d'inscription, la société peut refuser totalement ou partiellement mon inscription au registre des actions comme actionnaire avec droit de vote. Je déclare avoir acquis ces actions pour mon propre compte, tant juridiquement qu'économiquement, et non pas à titre fiduciaire ou de quelque autre manière pour le compte de tiers.

Impression différée/supprimée des titres

Les actions de certaines sociétés n'existent qu'uniquement sous forme dématérialisée (impression des titres supprimée). Dans ce cas, l'actionnaire ne peut exiger ni l'impression, ni la livraison de certificats d'actions nominatives. Toutefois, l'actionnaire peut, à tout moment, exiger de la société l'établissement d'une attestation pour les actions nominatives inscrites à son nom.

Lieu et date :

Signature de l'actionnaire :

Délai d'échange : 20 avril 2021

Adresse pour l'envoi :

RECOMMANDE
Société des Forces Electriques de la Goule SA
Mention conversion
Route de Tramelan 16
2610 Saint-Imier

Tél. 032 942 41 11

info@lagoule.ch

www.lagoule.ch/investor-relations